



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS

CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 032-253201842-20200305-CS020220CG_BD-BF

DELIBERATION n° CS 02 02 20

Séance du 5 mars 2020

**COMPTE DE GESTION 2019
BUDGET ANNEXE DECHETS**

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 15

Représenté : 01

Absents : 06

Date de la convocation

Le 27 février 2020

Date d'affichage

Le 27 février 2020

Le jeudi 5 mars 2020 à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY, Président

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Gérard DUCLOS, Serge GONZALEZ, Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Mme Muriel LARRIEU, Jean-Luc DELLAVEDOVE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Claude BOURDIEU, André GISSOT, Joël MIGNANO, Robert FRAIRET ;

Représenté : Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE par M. Jean-Pierre SALERS ;

Absents : MM. Roger COMBRES Didier DUPRONT, Thierry REVEIL, Gérard CASTET, Mme Céline PERES, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les budgets supplémentaires de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Payeur Départemental du Gers accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Afin de procéder à la clôture définitive des comptes de l'exercice 2019, il convient d'approuver le Compte de gestion établi par le Comptable public. Le compte de gestion et le compte administratif sont identiques budgétairement.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à statuer sur le compte de gestion relatif au budget principal, dressé par Madame le Payeur Départemental du Gers, le Comité Syndical :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019
- Statuant sur l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
-

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- **Déclare que le Compte de Gestion dressé par Madame le Payeur Départemental du Gers pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

**Le Président
Francis DUPOUEY**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.